

## Premier baromètre des relations auteurs-autrices/producteurs-productrices

La Scam a rendu public ce jour son premier baromètre audiovisuel, lors de sa conférence de presse au Sunny Side of the Doc, à La Rochelle.

Recueillant les témoignages et retours d'expériences des autrices et auteurs sur toute la durée de fabrication d'un documentaire unitaire de 52 minutes, ou d'un grand reportage, ce baromètre est destiné à dresser un premier état des lieux et mieux accompagner la profession. En voici quelques points saillants :

### La rémunération : jugée insuffisante au regard du travail effectué

La rémunération globale (écriture et réalisation) médiane pour un film ayant nécessité plus de trois mois de travail est de 13 665 € bruts. Quels que soient le sexe, l'âge ou les années d'expérience des auteurs et autrices, cette rémunération est jugée très largement insuffisante. La part consacrée à la réalisation est de loin la plus importante. En fonction du budget du film, elle augmente beaucoup plus vite que celle consacrée à l'écriture.

### Les droits d'auteur : faibles

Un quart des autrices et auteurs touche moins de 2 000 € bruts en droits d'auteur (pour l'écriture et la présentation du dossier). 24 % les perçoivent sous forme de prime d'écriture et 33% sous forme d'à-valoir. 16 % déclarent percevoir sous les deux formes (prime d'écriture + minimum garanti).

### Les comptes d'exploitation : encore trop de rétentions

64 % des autrices et auteurs ne reçoivent pas les comptes d'exploitation. Notons cependant une légère amélioration par rapport à notre étude de 2018 : *De quoi les documentaristes vivent-ils ?* A l'époque, 79 % des auteurices ne recevaient pas les comptes d'exploitation. Dans le présent baromètre, 33 % déclarent les recevoir après des demandes répétées, et 44 % ne les reçoivent jamais.

### La relation avec les producteurs et productrices : meilleure en amont qu'en aval

Les productrices et producteurs sont mieux notés sur leur travail en amont ou au cours de la création de l'œuvre (3/5 en moyenne pour les contrats proposés et 3,2/5 pour la collaboration) que sur le travail post-réalisation (communication et distribution de l'œuvre).

Ces résultats témoignent de la nécessité de poursuivre et amplifier les échanges entre les professionnels, qui ont la vertu de conduire à la signature d'accords bénéfiques. Ce baromètre doit aussi permettre de mieux appréhender le suivi de ces accords.

### DOSSIER DE PRESSE COMPLET EN LIGNE